

**ORDRE DU JOUR**

*Adoption du compte-rendu de la séance du 06 septembre 2016*  
*Compte rendu des décisions du bureau prises dans le cadre de ses délégations*

**DELIBERATIONS**

**ADMINISTRATION GENERALE**

RAPPORTEUR

- |            |   |          |
|------------|---|----------|
| N° 2016-27 | Désignation d'un secrétaire de séance   | M. DENIS |
| N° 2016-28 | Réforme des marchés publics – guide interne de la commande publique – passation des marchés à procédure adaptée | M. DENIS |

**MISE EN VALEUR DES MILIEUX**

- |            |  |             |
|------------|--|-------------|
| N° 2016-29 | Rétablissement de la continuité écologique à Wizernes – Entreprise ARJOWIGGINS – Résiliation du marché | M. DESCHODT |
|------------|--|-------------|

**PREVENTION DES CRUES**

- |            |   |            |
|------------|---|------------|
| N° 2016-30 | PAPI – CIC – acquisition auprès de l'EPF - modificatif  | M. PRUVOST |
| N° 2016-31 | PAPI – Analyse multicritères – recrutement d'un stagiaire   | M. PRUVOST |
| N° 2016-32 | Projet de sensibilisation au risque inondation par approche artistique – plan de financement                      | M. PRUVOST |
| N° 2016-33 | PAPI – culture du risque – Analyse du vécu des inondations dans le marais audomarois – recrutement d'un stagiaire | M. PRUVOST |

**PERSONNEL**

- |            |   |          |
|------------|---|----------|
| N° 2016-34 | Augmentation du titre restaurant  | M. DENIS |
| N° 2016-35 | Participation au financement de la protection sociale complémentaire - risque santé et risque prévoyance – modification à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 | M. DENIS |

**FINANCES**

- |            |                                |          |
|------------|--------------------------------|----------|
| N° 2016-36 | Débat d'orientation budgétaire | M. DENIS |
|------------|--------------------------------|----------|

**INFORMATION**

**QUESTIONS DIVERSES**



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION 2016-27**

<b>Vote</b>	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

**Administration générale** : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur DENIS

---

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet, M. DESCHODT a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire, assisté des services du Syndicat pour rédiger le procès-verbal de séance, et mener les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.



SmageAa

**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération  
de Saint-Omer**

L'an deux mil seize, le vingt décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué  
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Michel BOUHIN, Damien MOREL, José BOUFFART, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire,  
Messieurs Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, délégués suppléants

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,  
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,  
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant siégeant,  
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant,  
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés**

Monsieur Dominique MARQUIS.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :  
16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION 2016 - 28**

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

**ADMINISTRATION GENERALE :** Réforme des marchés publics – guide interne de la commande publique – passation des marchés à procédure adaptée

Rapporteur : Monsieur DENIS

Dans le cadre de la transposition des directives européennes, le Code des Marchés Publics de 2006 a été abrogé et remplacé par l'ordonnance n° 2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

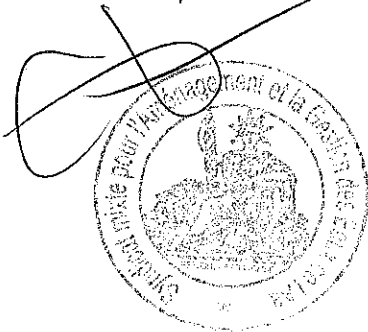
Cette nouvelle réglementation codifie les procédures de publicité et de mise en concurrence obligatoirement utilisées au-delà des seuils prévus par les directives européennes.

En deçà de ces seuils, la réglementation prévoit la mise en œuvre d'une procédure adaptée aux spécificités des marchés et aux impératifs de chaque collectivité territoriale.

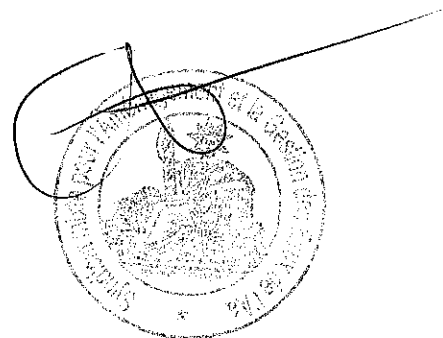
Aussi, il convient de réviser les règles qui seront mises en œuvre par le SmageAa.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical approuve le « **guide interne de la commande publique – passation des marchés à procédure adaptée** » joint à la présente délibération, pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2017.

Certifié exécutoire  
A compter du **22 DEC. 2016**  
Le Président,



pour extrait conforme  
le Président,  
C. DENIS





SmageAa

**PROCES VERBAL**

**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération  
de Saint-Omer**

L'an deux mil seize, le vingt décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué  
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Michel BOUHIN, Damien MOREL, José BOUFFART, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire,  
Messieurs Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, délégués suppléants

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,  
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,  
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant siégeant,  
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant,  
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés**

Monsieur Dominique MARQUIS.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :  
16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

## Guide interne de la commande publique Passation des marchés à procédure adaptée

### Les principes fondamentaux à respecter

Tout marché public doit respecter les grands principes suivants :

- de liberté d'accès à la commande publique
- d'égalité de traitement des candidats
- de transparence des procédures
- de respect du secret industriel et commercial.

Ces principes ont pour but d'assurer :

- l'efficacité
- la bonne utilisation des deniers publics.

### Les obligations inhérentes au respect de ces principes

Quel que soit le type de marché public ou la procédure à mettre en œuvre, 3 obligations s'imposent toujours :

- la définition préalable des besoins de l'acheteur public établie avec précision, lorsque cela est possible ;
- le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence ;
- le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'efficacité de la commande publique et le bon usage des deniers publics invitent l'acheteur public à s'informer sur la structure de l'offre existante sur le marché et à se comporter en gestionnaire avisé et responsable.

L'acheteur devra être à même de pouvoir justifier les motifs de son choix et d'assurer, en toute transparence, la traçabilité des procédures qu'il aura employées, selon la nature et le montant de la prestation achetée, notamment devant le juge (par exemple, en produisant les devis sollicités, les référentiels de prix ou les guides d'achat utilisés, etc.).

### Présentation

Les procédures ci-après développées sont à observer pour des achats passés dans le cadre d'une **procédure adaptée**, c'est-à-dire, au 20/12/2016 :

- **0 € HT à 209 000 € HT** - d'achats de fournitures courantes et services.
- **0 € HT à 5 225 000 € HT** - travaux.

Au-delà de ces seuils, c'est la procédure d'appel d'offres qui prévaut.

**Tranche 1 – consultation simple  
0 à 4 000 € HT annuels**

*L'acheteur, responsable des deniers publics, veillera à choisir une offre financièrement raisonnable et cohérente avec la nature de la prestation.*

✓ **Mise en concurrence :**

Si l'acheteur possède une connaissance suffisante du secteur dont la consultation fait l'objet, il peut effectuer son achat sans démarche préalable.

S'il ne possède pas de connaissances particulières du secteur dont la consultation fait l'objet, l'acheteur doit effectuer son achat après s'être renseigné et avoir procédé à des comparaisons. Une demande de devis permettra alors de mettre en concurrence plusieurs fournisseurs potentiels.

L'acheteur pourra si nécessaire, préciser son besoin via un cahier des charges techniques simplifié.

Les demandes pourront se faire par mail, fax ou téléphone.

✓ **Forme du marché :**

La forme écrite du marché (contrat), obligatoire, sera réalisée par le biais du devis signé ou du bon de commande.

Au-delà de 500 € HT, l'acheteur joindra un rapport d'achat indiquant les conditions de mise en concurrence.

✓ **Délai de réponse :**

L'acheteur veillera à laisser un délai de réponse raisonnable, au minimum 1 semaine

✓ **Attribution :**

Le devis / bon de commande est signé par la Directrice en dessous de 500 € HT et par le Président au-delà.

<b>Tranche 1 – consultation simple 0 à 4 000 € HT annuels</b>	
<b>Mise en concurrence</b>	Non indispensable – possibilité de rédiger un cahier des charges techniques simplifié
<b>Délai de consultation</b>	Raisonné – minimum 1 semaine
<b>Forme du marché</b>	Devis signé ou bon de commande >500€ HT joindre un rapport d'achat
<b>Attribution</b>	< 500 € HT Directrice >500 € HT Président

**Tranche 2**  
**4 000 € à 25 000 € HT annuels**

✓ **Mise en concurrence :**

A partir de cette tranche d'achat, la mise en concurrence est **OBLIGATOIRE**.

L'acheteur effectue une demande de devis auprès de 3 fournisseurs au minimum, sous forme écrite : courrier électronique ou courrier papier.

Cette demande peut être accompagnée d'un cahier des charges techniques simplifié si besoin.

✓ **Forme du marché :**

Pour les marchés de fournitures et de services, la forme écrite du marché (contrat), obligatoire, sera réalisée par le biais du **devis signé ou du bon de commande**.

Pour les marchés de travaux, et de prestations intellectuelles (dont maîtrise d'œuvre), la forme écrite du marché sera réalisée par le biais d'un **Acte d'engagement**.

✓ **Délai de réponse :**

L'acheteur veillera à laisser un délai de réponse raisonnable et tiendra compte du type de prestation demandé :

- 15 jours minimum, réduits à 10 jours minimum dans le cadre d'une consultation par voie électronique
- Veiller à allonger le délai de réponse si la candidature nécessite une étude approfondie (visites sur site par exemple)

✓ **Attribution :**

L'acheteur analyse les offres, négocie et les classe par ordre décroissant dans un tableau d'analyse des offres.

Le rapport d'achat est ensuite soumis et validé par la Directrice.

Le Président attribue\* le marché et informe l'ensemble des candidats de sa décision.

*\*avant l'attribution d'un marché supérieur à 5 000 € HT, l'acheteur doit s'assurer que le candidat satisfait à ses obligations fiscales et sociales en réclamant une **attestation de vigilance** (attestation de régularité) prouvant qu'il est à jour :*

- de ses obligations sociales (déclarations et paiements) auprès de l'Urssaf ;
- et de ses obligations fiscales auprès du Trésor public

*Cette attestation sera à fournir tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.*

<b>Tranche 2</b> <b>4 000 € à 25 000 € HT annuels</b>	
<b>Mise en concurrence</b>	Écrite : courrier électronique ou papier 3 fournisseurs minimum Cahier des charges techniques simplifié si besoin
<b>Délai de consultation</b>	15 jours minimum réduits à 10 jours si consultation dématérialisée Allonger le délai de réponse si particularités (visites terrain...)
<b>Forme du marché</b>	<b>Fournitures et services :</b> devis signé ou bon de commande <b>Travaux, prestation intellectuelle :</b> AE
<b>Attribution</b>	Le Président >5 000 € HT – attestation de vigilance avant attribution



**Tranche 3**  
**25 000 € à 90 000 € HT annuels**

✓ **Mise en concurrence :**

A partir de cette tranche d'achat, les marchés seront constitués d'un Dossier de Consultation des Entreprises (**DCE**) comprenant : un Règlement de Consultation (**RC**), un acte d'engagement (**AE**), un cahier des clauses particulières (**CCP**) et éventuellement un Bordereau des Prix Unitaires (**BPU**) et/ou un Détail Quantitatif Estimatif (**DQE**).

✓ **Publicité**

La publicité se fera par courriel, sur le site internet du SmageAa et éventuellement via une plateforme de dématérialisation. La publication dans un Journal d'Annonces Légales (JAL) peut s'avérer nécessaire selon l'objet du marché.

✓ **Délai de réponse :**

L'acheteur veillera à laisser un délai de réponse raisonnable et tiendra compte du type de prestation demandé :

- 21 jours minimum, réduits à 15 jours minimum dans le cadre d'une consultation par voie électronique
- Veiller à allonger le délai de réponse si la candidature nécessite une étude approfondie (visites sur site par exemple)

✓ **Attribution :**

L'acheteur analyse les offres, négocie et les classe par ordre décroissant dans un tableau d'analyse des offres. Le choix du candidat est ensuite soumis et validé par la Directrice. Le Président attribue le marché et informe l'ensemble des candidats de sa décision.

<b>Tranche 3</b> <b>25 000 € à 90 000 € HT annuels</b>	
<b>Mise en concurrence</b>	DCE : RC + AE + CCP + BPU/DQE si besoin
<b>Publicité</b>	courriel, site internet du SmageAa et éventuellement plateforme de dématérialisation et JAL si besoin
<b>Délai de consultation</b>	21 jours minimums réduits à 15 jours si consultation dématérialisée Allonger le délai de réponse si particularités (visites terrain...)
<b>Attribution</b>	Le Président >5 000 € HT – attestation de vigilance avant attribution

**Tranche 4**  
**90 000 € HT à 209 000 € HT annuels (fournitures et services)**  
**90 000 € HT à 5 225 000 € HT annuels (travaux)**

✓ **Mise en concurrence :**

A partir de cette tranche d'achat, les marchés seront constitués d'un Dossier de Consultation des Entreprises (**DCE**) comprenant : un Règlement de Consultation (**RC**), un acte d'engagement (**AE**), un cahier des clauses administratives particulières (**CCAP**), un Cahier des Clauses Techniques Particulières (**CCTP**) et éventuellement un Bordereau des Prix Unitaires (**BPU**) et/ou un Détail Quantitatif Estimatif (**DQE**).  
 La procédure est obligatoirement dématérialisée.

✓ **Publicité**

La publicité se fera par la publication d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) dans un journal d'annonces légales (JAL) ou le Bulletin Officiel des Annonces et Marchés Publics (BOAMP), sur le site internet du SmageAa et obligatoirement via une plateforme de dématérialisation. L'acheteur appréciera, si compte tenu de la nature des prestations demandées, une publication dans une revue spécialisée peut être nécessaire.

✓ **Délai de réponse :**

L'acheteur veillera à laisser un délai de réponse raisonnable et tiendra compte du type de prestation demandé :

- 21 jours minimum, réduits à 15 jours minimum dans le cadre d'une consultation par voie électronique
- Veiller à allonger le délai de réponse si la candidature nécessite une étude approfondie (visites sur site par exemple)

✓ **Attribution :**

L'acheteur analyse les offres, négocie et les classe par ordre décroissant dans un tableau d'analyse des offres.

Les offres seront ensuite présentées à la Directrice pour avis.

Un rapport de présentation des offres sera rédigé et soumis à la Commission d'Appel d'Offres pour avis consultatif puis au Bureau du SmageAa qui autorisera le Président à attribuer le marché initial et les avenants éventuels.

**Les marchés > à 209 000 € HT sont soumis au contrôle de légalité.**

<b>Tranche 4</b> <b>90 000 € HT à 209 000 € HT annuels (fournitures et services)</b> <b>90 000 € HT à 5 225 000 € HT annuels (travaux)</b>	
<b>Mise en concurrence</b>	DCE : RC + AE + CCAP + CCTP + BPU/DQE si besoin
<b>Publicité</b>	JAL ou BOAMP, site internet du SmageAa et obligatoirement plateforme de dématérialisation, revue spécialisée si nécessaire
<b>Délai de consultation</b>	21 jours minimum réduits à 15 jours si consultation dématérialisée Allonger le délai de réponse si particularités (visites terrain...)
<b>Attribution</b>	CAO avis consultatif puis attribution par le Bureau du SmageAa >5 000 € HT – attestation de vigilance avant attribution



**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION 2016 - 29**

**MISE EN VALEUR DES MILIEUX :**

Rétablissement de la continuité écologique à  
Wizernes – Entreprise ARJOWIGGINS –  
Résiliation du marché

<b>Vote</b>	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

**Rapporteur** : Monsieur DESCHODT

*Délibération n°5 du 03 juin 2010 - Rétablissement de la libre circulation piscicole - Maîtrise d'œuvre des travaux et conventions avec les propriétaires*

*Délibération 2016-19 – du 01 juin 2016 - Rétablissement de la continuité écologique – Entreprise ARJOWIGGINS Wizernes – attribution du marché de travaux*

Dans le cadre de ses missions, le SmageAa accompagne depuis 2011 l'entreprise ArjoWiggins papiers couchés SAS pour la mise en conformité de son ouvrage avec l'article L.214-17 du code de l'environnement.

Le SmageAa a missionné le groupement de bureau d'étude EEC-SEGI en tant que maître d'œuvre pour la réalisation de cette opération.

Les travaux de continuité écologique, par retrait de l'ouvrage et reconstitution d'un lit, ont été autorisés par arrêté préfectoral de prescription complémentaire le 24 mai 2016 et déclarés d'intérêt général le 21 juin 2016. L'entreprise REVET TP s'est vu notifier le marché de travaux et a engagé la phase de préparation de chantier (étude d'exécution, constat d'huissier, assurance spécifique...).

Les travaux entraînent de fait le retrait de l'alimentation artificielle de la riviérette de Wizernes.. C'est pourquoi, au cours du mois de juillet 2016, l'Association de sauvegarde de la riviérette de Wizernes a déposé un recours auprès du tribunal administratif. Ce recours s'est traduit par la suspension de l'arrêté de prescription complémentaire le 19/09/16.

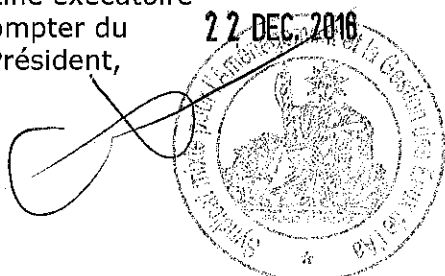
Le SmageAa, lors du comité syndical du 1<sup>er</sup> juin 2016, a attribué le marché de travaux d'aménagement du vannage d'ArjoWiggins à l'entreprise REVET TP pour un montant de 492 088 €TTC (délibération 2016-19). Au vu du retrait de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux, il est donc impossible de commencer les travaux.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical reconnaît d'intérêt général la résiliation du marché n°2016-02 liant le SmageAa à l'entreprise REVET TP autorise le président à

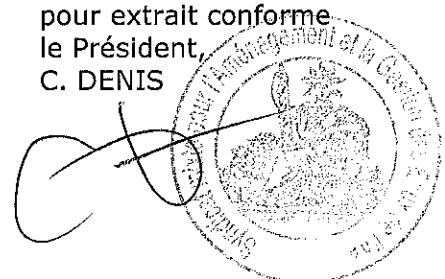
- Résilier le marché de travaux de rétablissement de la continuité écologique de l'Aa – Ouvrage hydraulique de Arjowiggins, à l'entreprise REVET TP
- Payer les sommes engagées par l'entreprise Revet TP

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,

22 DEC 2016



pour extrait conforme  
le Président,  
C. DENIS





SmageAa

**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération  
de Saint-Omer**

L'an deux mil seize, le vingt décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué  
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Michel BOUHIN, Damien MOREL, José BOUFFART, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire,  
Messieurs Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, délégués suppléants

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,  
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,  
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant siégeant,  
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant,  
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés**

Monsieur Dominique MARQUIS.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :  
16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION 2016-30**

<b>Vote</b>	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

**Prévention des crues** : PAPI – CIC – acquisition auprès de l'EPF - modificatif

**Rapporteur** : Monsieur PRUVOST

*Précédentes délibérations : 1/07/08-Q6 – 15/12/11-Q5 – 2013-11 – 2016-06*

Le SmageAa et l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais (EPF) ont signé les 3 et 15 juillet 2013 une convention opérationnelle définissant les conditions d'acquisition, de gestion et de cession des biens concernés par l'opération dénommée "foncier des zones d'expansion des crues, suite".

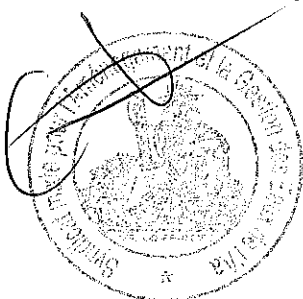
Dans le cadre de la convention opérationnelle, l'EPF s'est notamment rendu propriétaire des parcelles situées sur la commune de Verchocq, lieu-dit les prés de Fasques, cadastrées Section A numéros 182, 183, 184, 185, 186, 187, 663 et 665 correspondant au site 4 du périmètre de l'opération.

Il est aujourd'hui envisagé de procéder à la cession par l'EPF au profit du SmageAa du foncier correspondant au site 4 du périmètre de l'opération, et sur lequel il a fait édifier une infrastructure de régulation des eaux (barrage du champ d'inondation contrôlée), correspondant aux parcelles aujourd'hui cadastrées Section A numéros 182, 186, 187, 654, 655, 656, 663 et 665 pour une superficie totale de 22 408 m<sup>2</sup>, au prix de revient du portage foncier par l'EPF, soit la somme de 31 531,59 €HT et 37 837,91 €TTC, arrêtée au 24 août 2016, en ce non compris les frais de portage complémentaires, c'est-à-dire les frais engagés par l'EPF ou mis à sa charge entre le jour où le prix de vente a été arrêté et le jour de signature de l'acte de vente, ainsi que les frais relatifs à la publication de l'acte de cession qui restent à la charge du SmageAa, acquéreur.

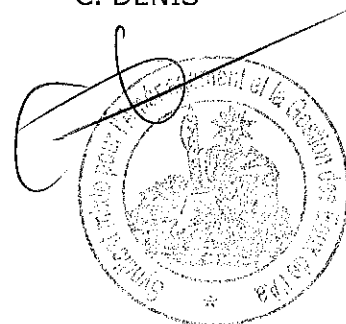
Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise :

- l'acquisition des biens ci-dessus désignés aux conditions et modalités décrites ci-dessus,
- le Président à recevoir et à authentifier l'acte de cession sous la forme administrative,
- M. PRUVOST, premier vice-Président, à signer l'acte de cession conformément aux dispositions de l'article L1311-13 du CGCT.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président, **22 DEC. 2016**



pour extrait conforme  
le Président,  
C. DENIS





SmageAa

**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération  
de Saint-Omer**

L'an deux mil seize, le vingt décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué  
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Michel BOUHIN, Damien MOREL, José BOUFFART, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire,  
Messieurs Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, délégués suppléants

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,  
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,  
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant siégeant,  
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant,  
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés**

Monsieur Dominique MARQUIS.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :  
16

Le nombre de pouvoirs était de 3.  
Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION 2016 - 31**

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

**Prévention des crues** : PAPI – étude AMC – recrutement d'un stagiaire

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI de l'Audomarois, le SmageAa a affiché sa volonté d'améliorer la connaissance des conséquences des inondations sur le territoire et d'évaluer les bénéfices des différentes actions engagées.

Une première approche économique a été effectuée avec la réalisation d'Analyses Coût/Bénéfice sur les projets de travaux. Cette étude a démontré la pertinence des projets structurants identifiés dans le PAPI de l'Audomarois. Cependant, certaines limites ont été mises en exergue au cours de l'étude :

- Les dommages indirects sont partiellement pris en compte,
- Les dommages intangibles (non monétarisables) ne sont pas étudiés,
- Seules les mesures structurantes sont analysées.

Afin de palier à ces limites, le SmageAa s'est engagé lors de la révision à mi-parcours du PAPI de l'Audomarois à étendre l'approche de l'analyse coût bénéfice afin d'étudier :

- L'impact des mesures non structurelles identifiées dans le PAPI (réduction de la vulnérabilité du bâti existant, aménagements d'hydrauliques douces...),
- Les conséquences des inondations sur les dommages intangibles.

Dans ce cadre, il est proposé de recruter un stagiaire afin de réaliser une Analyse MultiCritères (AMC). Cet outil permet la prise en compte de bénéfices difficilement monétarisables à travers des critères portant entre autre, sur la préservation de la vie humaine, la réduction des traumatismes psychologiques, les impacts sur l'environnement, la protection du patrimoine architectural. L'outil a également pour intention de donner la possibilité d'analyser de manière beaucoup plus large les impacts que peuvent avoir les actions de prévention sur les hommes et leur territoire. Cet outil est défini par un cahier des charges de l'Etat.

La durée du stage est estimée entre 4 et 6 mois et vise un public de Bac +4 à Bac +5 de formation en économie de l'environnement. La fiche de stage est jointe en annexe.

Les frais d'indemnisation de stage et de fonctionnement représentent un coût maximal de 4 200 € TTC pour un stage de 6 mois. Ce coût pourrait être pris en charge dans le cadre de l'étude d'évaluation du PAPI de l'Audomarois à hauteur de 80% (50% Etat et 30% Agence de l'Eau).

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical :

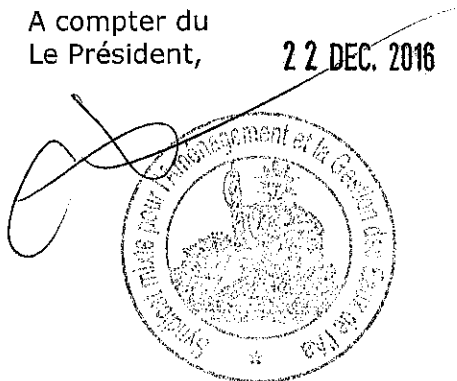
- ▶ autorise le président ou la directrice à signer la convention de stage et les éventuels avenants de prolongation,
- ▶ autorise le président à inscrire et engager les dépenses inhérentes à cette prestation,
- ▶ autorise le Président à prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien l'opération,
- ▶ autorise le président à rembourser les frais de déplacement au stagiaire sur la base du décret n°90-437 du 28 mai 1990,



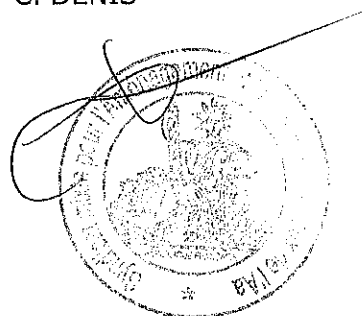
- ▶ autorise le stagiaire à utiliser les véhicules du SmageAa conformément au règlement intérieur.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,

22 DEC. 2016



pour extrait conforme  
le Président,  
C. DENIS



**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération  
de Saint-Omer**

L'an deux mil seize, le vingt décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué  
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Michel BOUHIN, Damien MOREL, José BOUFFART, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire,  
Messieurs Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, délégués suppléants

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,  
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,  
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant siégeant,  
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant,  
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

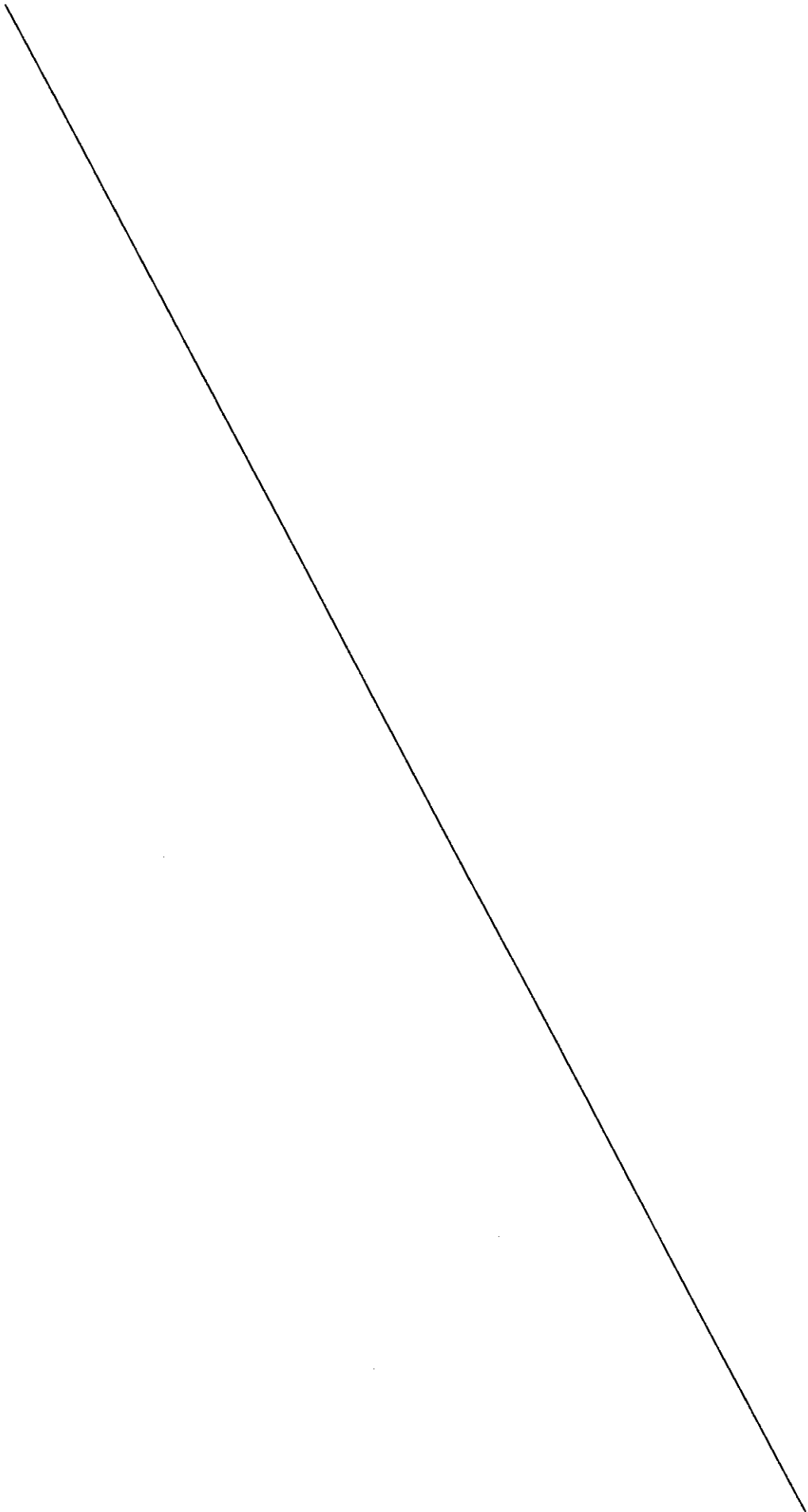
/

**Absents excusés**

Monsieur Dominique MARQUIS.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :  
16

Le nombre de pouvoirs était de 3.  
Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.





## STAGE

### Evaluation du Programme d'Action de Prévention des Inondations de l'Audomarois

#### Réalisation d'une Analyse MultiCritère (AMC)

Structure employeur : Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa - SmageAa

**Contexte :** Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action de Prévention des Inondations de l'Audomarois (PAPI), le SmageAa a affiché sa volonté d'améliorer la connaissance des conséquences des inondations sur le territoire et d'évaluer les bénéfices des différentes actions engagées. Une première approche économique a été effectuée avec la réalisation d'Analyses Coût/Bénéfice sur les projets de travaux. Cette étude a démontré la pertinence des projets structurants identifiés dans le PAPI de l'Audomarois.

Désormais, le SmageAa souhaite étendre cette approche en étudiant l'impact des inondations sur les dommages intangibles et les effets des mesures non structurelles définies dans le programme d'action (réduction de la vulnérabilité du bâti existant, aménagements d'hydraulique douce...).

**Définition du stage :** Dans ce cadre, le stage portera sur la réalisation d'une Analyse MultiCritère (AMC). Cet outil permet la prise en compte de bénéfices difficilement monétarisables à travers des critères portant, entre autre, sur la préservation de la vie humaine, la réduction des traumatismes psychologiques, les impacts sur l'environnement, la protection du patrimoine architectural. L'outil a pour intention de donner la possibilité d'analyser de manière beaucoup plus large les impacts que peuvent avoir les actions de prévention sur les hommes et leur territoire.

**Missions :** Le stagiaire travaillera de façon autonome sous la responsabilité du technicien prévention des crues. Les principales missions sont les suivantes, sur la base des Analyses Coût/Bénéfice existantes :

- Proposition d'une méthodologie de travail (dont la définition des types de mesures, d'enjeux et de dommages à étudier),
- Diagnostic de vulnérabilité du territoire (recensement des enjeux et calcul des indicateurs pour trois scénarios d'inondation),
- Evaluation des bénéfices des projets (dommages tangibles et intangibles),
- Représentation cartographique des enjeux du territoire,
- Analyse critique des résultats,
- Rédaction du rapport de l'analyse multicritère.

**Formation :** **Bac + 4/5 – économie de l'environnement**

**Aptitudes requises :** Maîtrise des outils SIG, analyse économique, organisation, autonomie, et rigueur  
Connaissances dans le domaine de l'eau et des risques naturels majeurs souhaitées

**Durée du stage :** 4 à 6 mois

**Lieu du stage :** SmageAa, 1559 rue Bernard Chochoy, 62380 ESQUERDES (à confirmer)

**Indemnisation :** Selon réglementation en vigueur (3,60 € / h) + titres restaurant + prise en charge des frais de déplacement liés à la mission

Adresser votre candidature (CV + lettre de motivation argumentée) à Pierre BRUSSON, technicien prévention des crues, [pbrusson@smageaa.fr](mailto:pbrusson@smageaa.fr)  
**Avant le 31 janvier 2017**



**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION 2016-32**

<b>Vote</b>	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

**PREVENTION DES CRUES:** Projet de sensibilisation au risque inondation par approche artistique – plan de financement

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Suite à l'appel à projet du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer destiné aux territoires à risques importants d'inondation, le SmageAa a reçu un avis favorable pour son projet de sensibilisation du grand-public au risque inondation par le biais artistique. Il sera mis en place par les habitants eux-mêmes et pour les habitants avec l'aide d'une association d'ingénierie culturelle ; la population sera donc sensibilisée en deux temps :

- A travers 4 publics cibles qui seront sélectionnés pour réaliser une œuvre artistique sur la thématique. Ceux-ci se devront d'être diversifiés : répartition sur le bassin versant de l'Aa et diverses classes d'âge ;
- Lors de la communication grand-public qui sera réalisée sur la base des œuvres créées.

**Les thèmes abordés**

Le thème des inondations étant large et à la demande du Ministère, les réflexions des habitants et des artistes porteront plus précisément sur les sous-thèmes ci-dessous :

- se situer vis-à-vis des zones inondables,
- comprendre la prévision et la nature des phénomènes qui engendrent l'inondation,
- évaluer sa propre vulnérabilité et celle de ses biens,
- adapter son habitat afin d'en réduire les conséquences dommageables,
- se préparer à faire face,
- se former aux comportements qui sauvent et aux consignes à respecter.

**Sensibilisation large de la population**

Un événement final mettra en lumière et clôturera le projet. Les habitants et les artistes participants pourront ainsi présenter les œuvres qu'ils auront créés.

Des ateliers « d'initiation artistique » pourraient également être mis en place par les artistes présents lors de cet événement.

**Plan de financement prévisionnel et échéancier**

	<b>Financeurs</b>	<b>TOTAL (en € TTC)</b>
<b>Ingénierie culturelle, médiation, création, communication autour de l'action</b>	Etat (80%)	<b>20 000</b>
	SmageAa (20%)	<b>5 000</b>
	<b>TOTAL (€ TTC)</b>	<b>25 000</b>

Les actions en elles-mêmes seront mises en œuvre jusque la fin juin 2017 et la communication se poursuivra jusqu'à la date anniversaire de la journée internationale de prévention des catastrophes, soit le 13 octobre 2017 (sous réserve de l'approbation de l'Etat).

La fiche projet est jointe en annexe.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical :

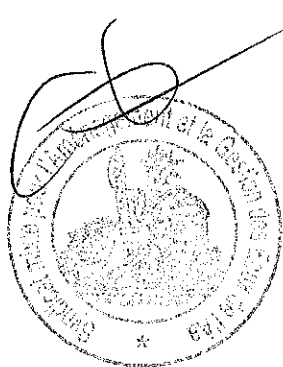
- ▶ accepte le plan de financement présenté ci-dessus,
- ▶ autorise le Président à mener à bien l'opération,
- ▶ autorise le Président à signer tous documents nécessaires à ce projet,
- ▶ autorise le Président à effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- ▶ accepte d'inscrire les crédits et engager les dépenses au budget 2016 et BP 2017.

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président,

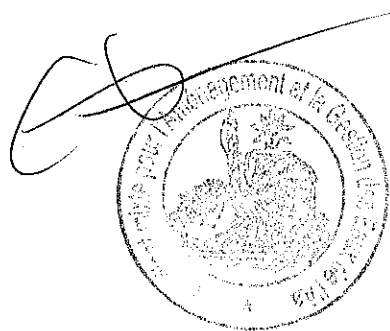
**22 DEC. 2016**

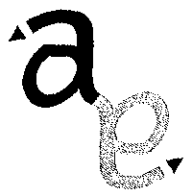


pour extrait conforme

le Président,

C. DENIS





SmageAa

**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération  
de Saint-Omer**

L'an deux mil seize, le vingt décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué  
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Michel BOUHIN, Damien MOREL, José BOUFFART, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire,  
Messieurs Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, délégués suppléants

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,  
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,  
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant siégeant,  
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant,  
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

/

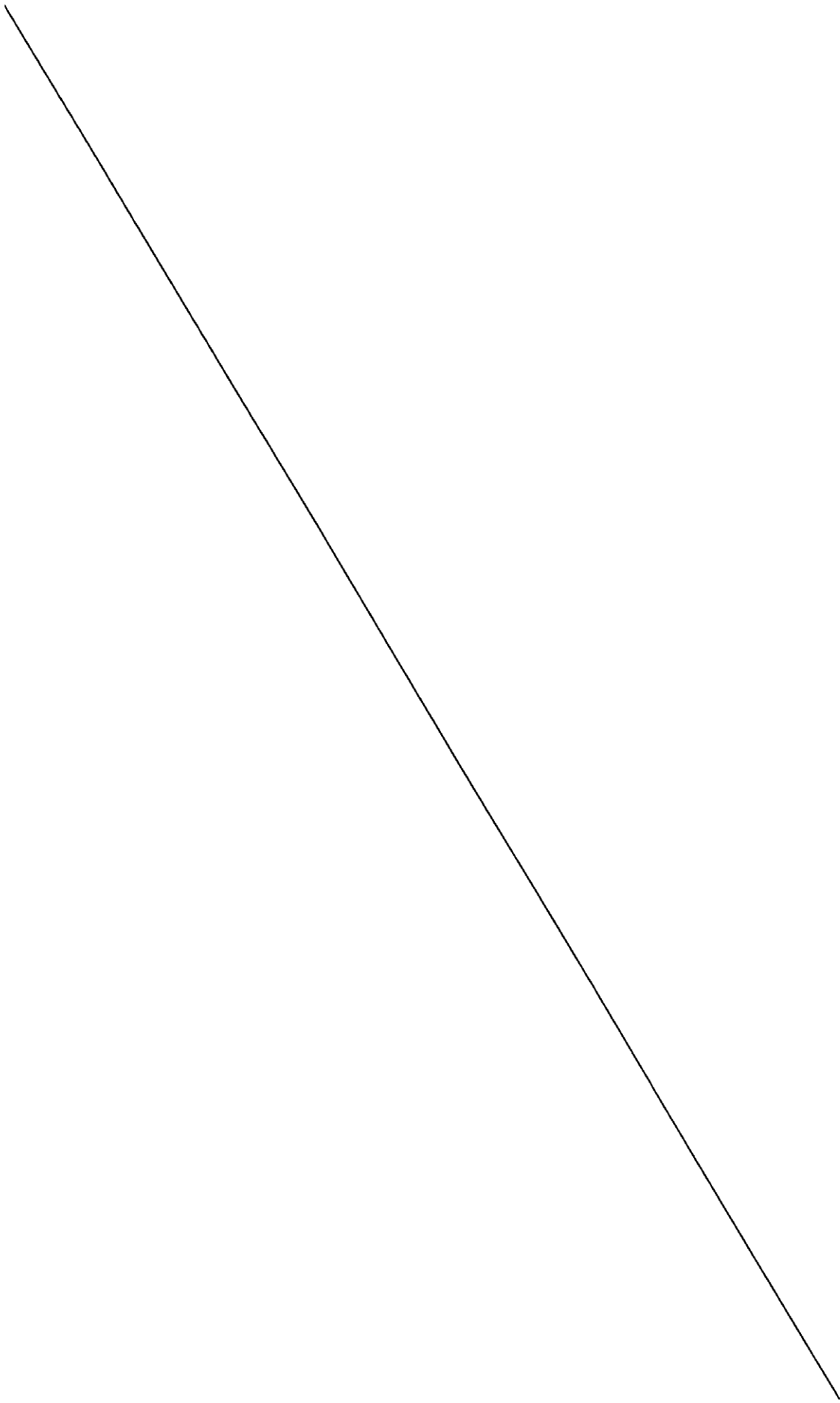
**Absents excusés**

Monsieur Dominique MARQUIS.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :  
16

Le nombre de pouvoirs était de 3.  
Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.





## FICHE PROJET

### SENSIBILISATION AU RISQUE D'INONDATION PAR APPROCHE ARTISTIQUE

#### Description

Jusqu'ici, nous ne pouvions sensibiliser les habitants que par nos explications directes et notre présence physique lors d'interventions spécifiques et programmées. L'intérêt ici est de sensibiliser en tout lieu et en tout temps, les habitants par le biais artistique. Cette nouvelle approche de sensibilisation au risque permettra de toucher des habitants qui n'auraient peut-être pas été sensibles à la question si elle n'était abordée que d'un point de vue purement technique.

Aborder la thématique des risques dans ce sens nécessite des compétences supplémentaires ; c'est pourquoi le SmageAa a souhaité faire appel à une association d'ingénierie culturelle afin d'être accompagné dans le montage et la coordination du projet.

Celui-ci sera mis en place par les habitants eux-mêmes et pour les habitants ; la population sera donc sensibilisée en deux temps :

- ▶ Une première fois à travers 4 publics cibles qui seront sélectionnés pour réaliser une œuvre artistique sur la thématique. Ceux-ci se devront d'être diversifiés : répartition sur le bassin versant de l'Aa et diverses classes d'âge ;
- ▶ Une seconde fois lors de la communication grand-public qui sera réalisée sur la base des œuvres créées.

#### Les étapes du projet

##### 1. Sélection des publics cibles et réalisation de créations « artistes-habitants »

En partenariat avec l'association d'ingénierie culturelle, les publics cibles ont été sélectionnés tout en répondant aux critères fixés initialement (diversité de territoire et de type de public).

Ce projet nécessite un investissement certain de la part des habitants. Afin qu'ils soient mobilisés tout au long du projet et partant du principe que les habitants s'identifient et se réfèrent plus facilement à un lieu proche de leur environnement, des institutions locales identifiées seront partenaires au projet et nous permettront de le mener à l'échelle locale.

Ci-dessous le récapitulatif des partenaires et publics ciblés :

Communes	Partenaire local	Public ciblé
Fauquembergues	Enerlya	Personnes âgées de la Maison d'accueil rural pour les personnes âgées (MARPA)
Lumbres ou Ouve-Wirquin	Enseignant de collège (professeur en lettre, documentaliste, etc.) ? ou Foyer rural	Elèves de collège ou Adhérents au foyer ?
Blendecques	Centre de loisirs	Adhérents au centre de loisirs, périscolaire,
Serques	Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)	Famille / enfants / etc.

### Les thèmes abordés

Le thème des inondations étant large, les réflexions des habitants et des artistes porteront plus précisément sur les sous-thèmes ci-dessous :

- se situer vis-à-vis des zones inondables,
- comprendre la prévision et la nature des phénomènes qui engendrent l'inondation,
- évaluer sa propre vulnérabilité et celle de ses biens,
- adapter son habitat afin d'en réduire les conséquences dommageables,
- se préparer à faire face,
- se former aux comportements qui sauvent et aux consignes à respecter.

### Les interventions

Afin d'amorcer les réflexions pour la création d'œuvres artistiques, les publics cibles bénéficieront d'une intervention de la technicienne risque inondation du SmageAa.

Chaque public cible travaillera ensuite individuellement avec un artiste intervenant dans le projet. Ils encadreront et aiguilleront ensuite les habitants dans la réalisation de leur création artistique. Chacun d'entre eux aura son propre univers artistique, ce qui rendra les œuvres riches et complémentaires entre elles. Il encadrera et aiguillera alors les habitants dans la réalisation de leur création.

Les habitants et artistes participants se questionneront ainsi sur le risque inondation et ses implications sur la vie quotidienne et pourront initier leur travail de restitution lors d'au minimum 2 ateliers artistiques.

Les créations réalisées se devront d'être exploitables en l'état et seront de préférence, pérennes. Dans ce dernier cas, les œuvres seront exposées dans des lieux propices à la sensibilisation (jardins publics ou quartiers de communes en zone à risque d'inondation, proximité avec un cours d'eau sujet à des débordements, etc.) et pourront prendre la forme de restitution sur bâche extérieure, de sculptures, de gravures, d'outils numériques, etc. La forme de restitution dépendra des artistes intervenants et dans le cas où l'œuvre le nécessite, une partie explicative la complétera afin d'apporter des réponses concrètes aux questionnements des visiteurs.

## **2. Sensibilisation large de la population**

Un événement final mettra en lumière et clôturera le projet. Les habitants et les artistes participants pourront ainsi présenter au grand public, aux élus, à la presse locale (journaux, radios, etc.), aux partenaires locaux participants au projet et aux partenaires techniques du SmageAa les œuvres qu'ils auront créés. Cela permettra de sensibiliser le plus grand nombre à la thématique des inondations.

Des ateliers « d'initiation artistique » pourraient également être mis en place par les artistes présents lors de cet événement.

La date et l'horaire de l'événement devront permettre au plus grand nombre des invités d'y assister.

Différents outils de communication seront également créés tout au long du projet.

## **La communication**

Les outils de communication seront réalisés par le coordinateur du projet (association d'ingénierie culturelle).

Trois types d'outils seront créés :

- Dès le lancement du projet et jusqu'à son aboutissement : mise en œuvre d'un film numérique illustrant son évolution (témoignages des habitants, artistes, de la technicienne du SmageAa pour l'apport de connaissance technique, etc.).
- A l'occasion de l'événement final : réalisation des supports d'invitation et présentation des œuvres.
- Post-événement : réalisation d'outils de diffusion type flyers, plaquettes, kakémonos, etc. permettant de communiquer largement sur le projet (présentation du projet et de son objectif, description des œuvres et dans le cas d'œuvres pérennes installées sur leur site, explication des modalités d'accès aux

lieux d'exposition) et identification des relais locaux appropriés dans lesquels la communication et les œuvres pourraient être diffusées (chez les partenaires locaux participants, réseau des médiathèques, foyers ruraux, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, etc.).

A l'issue du projet, le SmageAa se chargera de la diffusion des outils créés. De par son réseau de contacts et d'événements sur le territoire, l'association d'ingénierie culturelle pourra également apporter son soutien technique lors de cette phase (mise en avant durant des expositions diverses, etc.).

## **Echéancier prévisionnel**

---

Dès novembre 2016 : Recrutement de l'association d'ingénierie culturelle coordinatrice du projet, montage du projet, sélection des groupes d'habitants participants, choix et sollicitation des artistes intervenants, choix des futurs lieux d'exposition.

Déc 2016 : Comité technique réunissant le SmageAa, le coordinateur du projet, les artistes participants et les partenaires locaux intervenants.

Janv à juin 2017 : 1<sup>er</sup> atelier (sensibilisation des habitants au risque inondation) et poursuite des ateliers (rencontres « habitants-artiste »), compilation et réalisation des œuvres finales avec/par l'artiste et mise en place de l'exposition.

Semaine du 24 juin 2017 : Communication autour du projet, événement de présentation.

De fin juin au 13 octobre 2017 : Diffusion de la communication.



**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION 2016-33**

<b>Vote</b>	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

**PREVENTION DES CRUES:** PAPI – culture du risque –  
fiche action I.6 : Analyse du vécu des inondations dans le  
marais audomarois – recrutement d'un stagiaire

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Précédentes délibérations : 2015-15 / 2015-35

Dans la poursuite du projet initié en avril dernier par la venue d'un groupe d'étudiants sur le territoire du marais audomarois, il est prévu de recruter un stagiaire pour épauler la mission de l'enseignante chercheur missionnée sur le projet d'analyse du vécu des inondations des habitants du marais audomarois.

Sous la tutelle du SmageAa et en partenariat avec l'enseignante chercheur et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, cette mission consistera à :

- Effectuer des recherches bibliographiques scientifiques et techniques ;
- Récolter des documents synthétiques d'identification du territoire ;
- Réaliser une enquête de terrain de type qualitative ;
- Restituer la mission réalisée à travers la rédaction d'un rapport d'étude argumenté.

Le stagiaire aura un niveau master en sciences humaines et sociales et sera recruté pour une durée de 6 mois. La fiche de stage est jointe en annexe.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise :

- ▶ le président ou la directrice à signer la convention de stage.
- ▶ le président à inscrire et engager les dépenses inhérentes à cette mission.
- ▶ le président à prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien l'opération.
- ▶ le président à rembourser les frais de déplacement au stagiaire sur la base du décret n°90-437 du 28 mai 1990.
- ▶ les titres restaurant au même titre que le personnel du SmageAa
- ▶ le stagiaire à utiliser les véhicules du SmageAa conformément au règlement intérieur.
- ▶ le versement d'une indemnité de stage dans la limite définie par la loi et la convention de stage.
- ▶ L'inscription des crédits au BP 2017.

Certifié exécutoire

A compter du

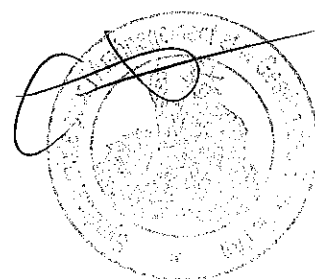
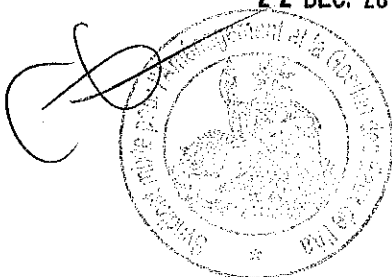
Le Président,

22 DEC. 2016

pour extrait conforme

le Président,

C. DENIS





**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération  
de Saint-Omer**

L'an deux mil seize, le vingt décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué  
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Michel BOUHIN, Damien MOREL, José BOUFFART,  
Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire,  
Messieurs Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, délégués suppléants

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,  
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,  
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant siégeant,  
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant,  
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés**

Monsieur Dominique MARQUIS.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :  
16

Le nombre de pouvoirs était de 3.  
Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.



SmageAa

2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION 2016 - 34**

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

**PERSONNEL** : augmentation du titre restaurant

Rapporteur : Monsieur DENIS

Par délibération du 5 mai 2004, le comité syndical a accordé au personnel du SmageAa à temps complet ou non, accomplissant plus de 20h de travail par semaine, des titres-restaurant dont 50% est à la charge du salarié et 50% à la charge du SmageAa. La valeur actuelle de ces titres est de 6,50 € depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014.

Suite à une demande collective du personnel, Monsieur le Président propose de **revaloriser la valeur faciale du titre restaurant à 7 €**, avec une prise en charge par le SmageAa à hauteur de 3,50 € par titre (soit 50%), à compter du 01 janvier 2017. Les conditions d'attribution des titres restaurant restent inchangées.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical décide de :

- revaloriser le titre restaurant du personnel du SmageAa à compter du 01 janvier 2017
- autoriser le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus
- inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2017

Certifié exécutoire

A compter du

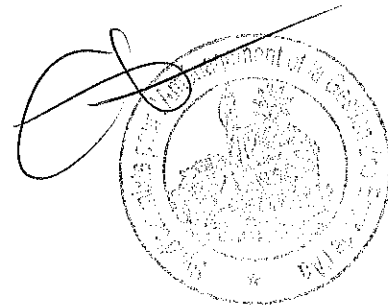
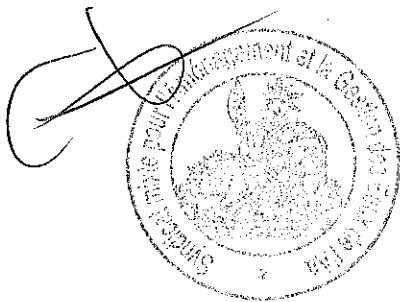
Le Président,

22 DEC. 2016

pour extrait conforme

le Président,

C. DENIS







SmageAa

**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération  
de Saint-Omer**

L'an deux mil seize, le vingt décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué  
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Michel BOUHIN, Damien MOREL, José BOUFFART, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire,  
Messieurs Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, délégués suppléants

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,  
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,  
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant siégeant,  
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant,  
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés**

Monsieur Dominique MARQUIS.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :  
16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.



## STAGE

### **Chargé(e) d'enquête qualitative sur le vécu des inondations dans le marais audomarois**

**Structure employeur :** Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa - SmageAa

**Contexte :** Dans le cadre de la mise en œuvre d'une de ses actions, le SmageAa a fait appel à un chercheur en ethnologie et maître de conférence afin de lui confier une mission d'enquête et d'analyse qualitatives du vécu des inondations dans le marais audomarois. La mission consiste à mener une étude de type ethno-sociologique auprès des habitants de l'audomarois et des techniciens intervenant sur des thématiques en lien avec la gestion de l'eau et plus particulièrement sur celle des inondations. Ce travail a pour but de diffuser les connaissances du risque inondation et d'améliorer la conscience objective de ce dernier.

**Définition du stage :** En lien avec le chercheur universitaire, réaliser l'enquête de terrain du programme de recherche sur le recueil de la mémoire et du vécu des inondations par les Audomarois.

**Objectif :** L'objectif est de récolter les données nécessaires à une analyse sociologique approfondie du sujet.

#### **Missions :**

La personne recrutée travaillera de façon autonome sous la responsabilité de la technicienne risque inondation et de la responsable scientifique universitaire. Elle devra mener conjointement des recherches documentaires et une enquête de terrain sur la thématique du vécu des inondations sur le territoire du marais audomarois (région de St-Omer, départements du Pas-de-Calais et du Nord). Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale ainsi que les différents acteurs de gestion de l'eau du territoire seront également amenés à collaborer sur le projet.

Les missions se découpent en quatre grands registres d'intervention :

- **Recherche bibliographique scientifique et technique.** Réalisation d'une collecte d'informations concernant les travaux universitaires portant sur les risques naturels (et risques d'inondation en particulier), la perception des risques, les modes d'évaluation ; les méthodologies appliquées aux recueils des données ci-avant ; et sur les données larges concernant le territoire d'étude : quels travaux déjà menés ? Par qui, dans quels objectifs et avec quels résultats ? Etc.  
En parallèle, recherche et étude des documents parus dans la presse locale (Voix du Nord, Indépendant, etc.) ; étude des documents techniques issus des acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire (VNF, IIW, etc.) et mise en perspective avec les données théoriques ; recherche et étude de documents d'urbanisme (AUD de St-Omer, PNR, etc.) afin d'évaluer l'évolution de la question foncière sur le territoire et en particulier l'évolution de la répartition entre habitat traditionnel / extension urbaine / habitat léger de loisirs.  
Des recherches auprès des bases de l'INSEE devront également permettre d'établir un « profil » du territoire d'étude, tant socio-démographique qu'économique et politique.  
Cet axe de travail appuiera le choix du périmètre d'étude pertinent pour l'enquête à réaliser (quelle échelle et par quelle entrée).

- **Récolte de documents synthétiques d'identification du territoire étudié.** Il s'agit d'identifier et récolter différentes données pertinentes au regard de la problématique traitée (exemple : données cartographiques afin d'évaluer les découpages du territoire en fonction de l'occupation du sol, de la densité de population et des politiques environnementales présentes (Ramsar, SmageAa, PNR, etc.) ; outils de cadrage synthétiques (tableaux regroupant les réseaux d'acteurs sur la thématique « gestion de l'eau », les liens et activités de chacun, etc.)).
- **Réalisation d'une enquête de type qualitative.** En coordination avec la responsable scientifique du programme, proposition et mise en place un protocole d'enquête auprès d'un panel d'habitants du territoire d'étude. Ce protocole devra principalement utiliser deux techniques : l'observation ethnographique et l'entretien non directif et semi directif auprès de la population sur leur vécu des inondations et sur l'évolution des mentalités suite aux grands travaux du territoire (construction du canal à grand gabarit, amélioration des techniques d'évacuation des eaux à la mer, etc.). Le nombre d'observations et d'entretiens sera fixé avec les encadrants mais devra être suffisant pour assurer la pertinence scientifique des conclusions proposées.
- **Restitution du stage.** Réalisation d'un rapport d'étude argumenté pouvant comporter deux volets :
  - Un document écrit relatant l'ensemble du processus de recherche (recherches théoriques, volet méthodologique et recueil de données, volet analyse et préconisation) ;
  - Une restitution orale auprès de l'équipe de pilotage du projet.

Une méthodologie cadrera la mise en œuvre de ce travail. Il sera également nécessaire de prendre connaissance des données existantes ayant pu être récoltées jusqu'ici : historique technique et inventaire (non exhaustif) des crues du territoire, données bibliographiques et scientifiques des phénomènes d'inondation dans l'histoire, premiers résultats de l'enquête initiée en avril 2016, etc.

**Formation : Master 2** - Formation solide en sciences humaines et sociales (parcours ethnologie, sociologie de préférence. Parcours en géographie ou sciences de l'environnement accepté si maîtrise des méthodes d'enquêtes qualitatives en sciences sociales). Un niveau master 2 est requis.

**Aptitudes requises :** Autonomie, organisation, rigueur, qualités relationnelles et rédactionnelles

**Durée du stage :** 6 mois, du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet 2017

**Lieu du stage :** SmageAa, 1559 rue Bernard Chochoy, 62380 ESQUERDES (à confirmer)

**Rémunération :** Selon réglementation en vigueur (3,60 € / h) + titres restaurant + prise en charge des frais de déplacement liés à la mission

Adresser votre candidature à Marion THYS, technicienne risque inondation, [mthys@smageaa.fr](mailto:mthys@smageaa.fr) et à Hélène MELIN, responsable scientifique universitaire, [helene.melin@univ-lille1.fr](mailto:helene.melin@univ-lille1.fr)

**Avant le 15 décembre 2016**

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION 2016-35**

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

**PERSONNEL:** Participation du SmageAa au financement de la protection sociale complémentaire- risque santé et risque prévoyance – modification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Rapporteur : Monsieur DENIS

Contexte réglementaire :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

- L'article 22 bis de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, prévoit que l'État et les **collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale** complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Cette contribution est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités, attestée par **la délivrance d'un label** dans les conditions prévues par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

- Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 est venu fixer les nouvelles modalités de mise en œuvre de la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Au terme de l'article 2 de ce décret, il est prévu que les collectivités peuvent participer :

- ▶ soit au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la désignation de **risque « santé »** ;
- ▶ soit au titre des risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, désignés sous la désignation de **risque « prévoyance »** ;
- ▶ soit au titre des deux risques

Par délibération du 17 décembre 2012, le SmageAa a mis en place (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013) une **participation au titre de la labellisation**, des contrats et règlements auxquels les agents, titulaires et non titulaires de droit public, choisissent de souscrire **dans les domaines de la santé et de la prévoyance à raison de :**

- risque santé : 15 € mensuel maximum pour les contrats de santé
- risque prévoyance : 15 € mensuel maximum pour les contrats de prévoyance

Après délibération et à l'unanimité le Comité syndical décide d'une révision de la participation du SmageAa à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à savoir :

- risque santé : 25 € mensuel maximum pour les contrats de santé
- risque prévoyance : 30 € mensuel maximum pour les contrats de prévoyance

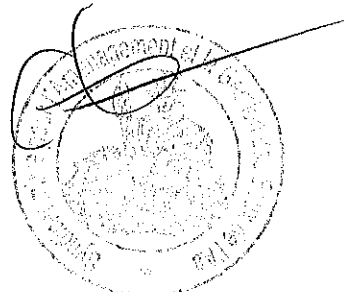
Le comité technique a été saisi le 24 novembre 2016.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,

22 DEC. 2016



pour extrait conforme  
le Président,  
C. DENIS





SmageAa

**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération  
de Saint-Omer**

L'an deux mil seize, le vingt décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué  
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Michel BOUHIN, Damien MOREL, José BOUFFART, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire,  
Messieurs Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, délégués suppléants

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,  
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,  
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant siégeant,  
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant,  
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

/

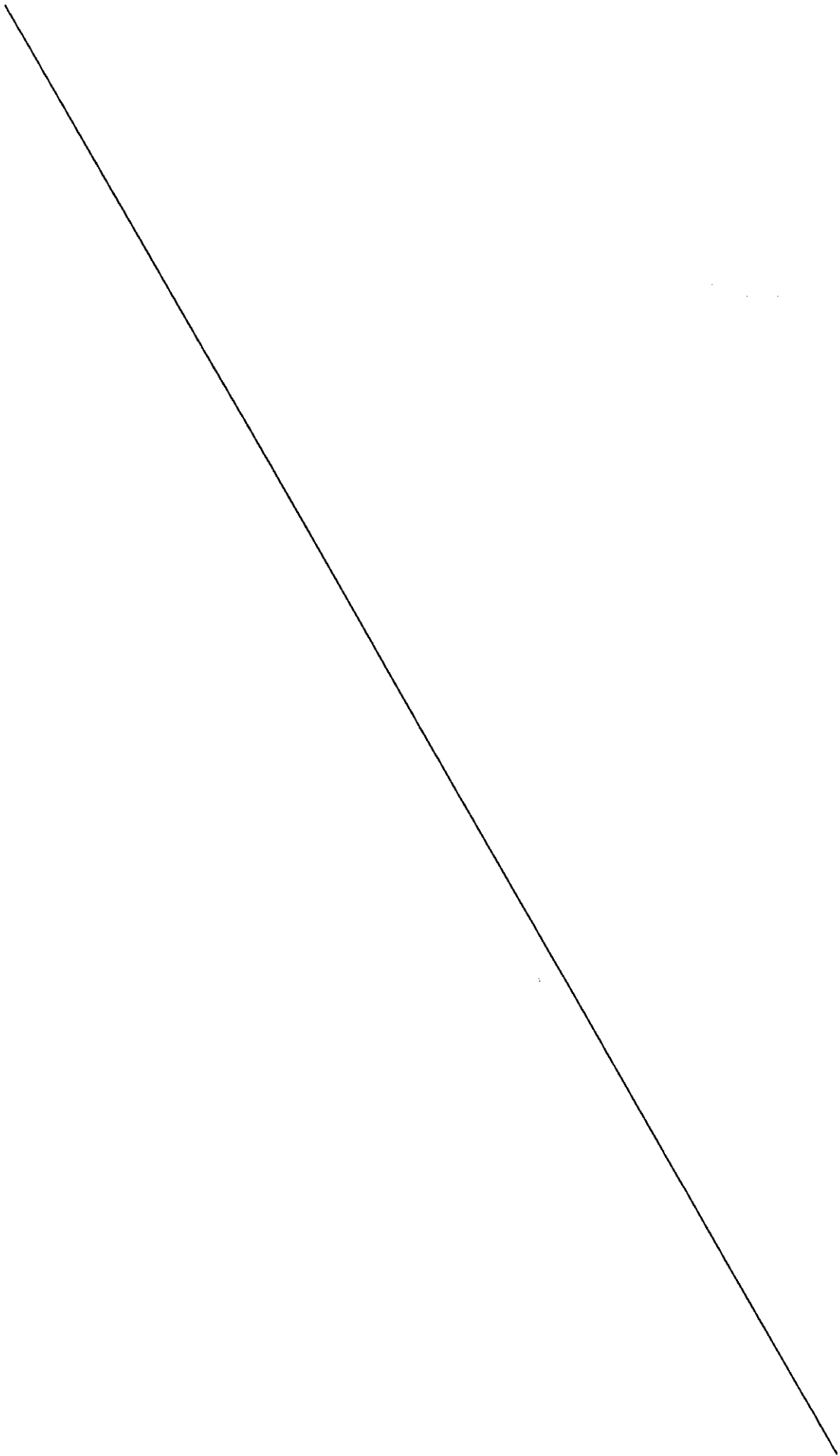
**Absents excusés**

Monsieur Dominique MARQUIS.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :  
16

Le nombre de pouvoirs était de 3.

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.





2016 /

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

SmageAa

**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION 2016-36**

**FINANCES** : Débat d'orientation budgétaire 2017

Rapporteur : Monsieur DENIS

<b>Vote</b>	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

Etape incontournable dans les communes de plus de 3500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- ▶ de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- ▶ d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SmageAa.

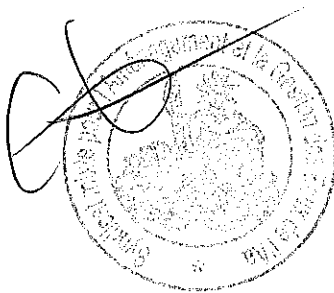
Il donne également aux élus, la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical approuve le débat d'orientation budgétaire 2017.

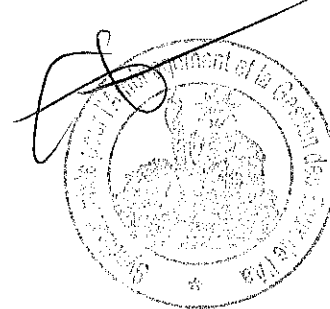
Certifié exécutoire

A compter du  
Le Président,

22 DEC. 2016



pour extrait conforme  
le Président,  
C. DENIS







SmageAa

**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération  
de Saint-Omer**

L'an deux mil seize, le vingt décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué  
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Michel BOUHIN, Damien MOREL, José BOUFFART, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire,  
Messieurs Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, délégués suppléants

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,  
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,  
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant siégeant,  
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant,  
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés**

Monsieur Dominique MARQUIS.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :  
16

Le nombre de pouvoirs était de 3.  
Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

L'année 2016 est notable par l'arrivée au SmageAa de l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau ce qui renforcera la cohérence de nos actions. Notons également la poursuite des travaux d'investissement : fin du champ d'inondation contrôlée n°4, démarrage du n°6, fouilles archéologiques sur les n°1 et 2, travaux sur les ouvrages de régulation du canton de Hucqueliers, démarrage des travaux d'hydraulique douce sur ce même territoire, rétablissement de la continuité écologique au droit de l'ouvrage de la SICAL à Lumbres...

Par ailleurs, ont démarré l'étude sociologique sur le vécu des inondations dans le marais audomarois et la communication sur la réduction de vulnérabilité du bâti. La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation a été élaborée, de même que le plan de gestion du cours d'eau renouvelé.

Enfin, des réflexions ont été engagées avec le Parc naturel régional pour le développement des missions pédagogiques du SmageAa et de la CLE en lien avec la reprise d'une partie des activités de la Maison du Papier.

### Perspectives 2017

En 2017, les différentes opérations du SmageAa se poursuivent sur chacun des volets. Des investissements lourds sont encore prévus. On peut noter aussi d'autres opérations significatives telles que la nouvelle action de sensibilisation au risque et le lancement du suivi de la qualité de l'eau du marais.

#### Prévention des crues

Sur le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues, le second site (champ d'inondation n°6 à Fauquembergues-Renty) sera mis en service et les fouilles archéologiques devront reprendre sur St-Martin d'Hardinghem au moins. Pour la suite, il n'est pas envisageable à ce jour de prévoir d'autres travaux en 2017 dans le cadre de ce programme, la phase judiciaire de l'expropriation n'étant pas encore terminée.

En terme de travaux, les travaux d'urgence pour la réhabilitation des ouvrages de régulation des eaux sur le territoire de la Communauté de communes du canton de Hucqueliers seront terminés, et les démarches administratives et foncières seront menées pour la réalisation des 4 ouvrages complémentaires.

Sur le volet "hydraulique douce", les travaux prennent de l'ampleur sur le territoire de la Communauté de communes du canton de Hucqueliers et ils devraient pouvoir commencer l'hiver prochain sur celui de la Communauté de communes du Pays de Lumbres. Sur le territoire du canton de Fauquembergues, les négociations seront menées en vue des contractualisations avec propriétaires et exploitants.

L'enquête publique pour les ouvrages de réduction de la vulnérabilité du bâti sera conduite en début d'année ; la déclaration d'intérêt général permettra alors de fournir le matériel adéquat aux habitations les plus vulnérables.

Sur la commune de Blendecques, le projet de protection rapprochée sera soumis aux démarches administratives et foncières.

En matière de sensibilisation, en complément des actions en cours, cette année sera menée l'opération de sensibilisation au risque par approche artistique retenue dans l'appel à projet du Ministère.

Enfin, le SmageAa assurera la diffusion de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation.

Les engagements pluriannuels sont prévus au PAPI révisé en 2015. S'y ajoutent l'opération de sensibilisation par action innovante financée par le Ministère, la diffusion de la SLGRI également financée par l'Etat et les opérations d'hydraulique douce qui sont réalisées sous mandat pour le compte des intercommunalités.

Prospective inondation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fct hors personnel	242 561,16	143 619,73	199 600,07	72 881,52	72 885,34	72 889,19
Dépenses d'investissement	1 222 933,27	8 616 580,59	7 253 749,20	215 500,00	54 500,00	-
Recettes de fct dont personnel	165 823,91	55 122,88	63 151,55	-	-	-
Recettes d'investissement	2 235 672,47	6 597 141,55	5 052 968,25	215 500,00	54 500,00	-

Comme envisagé précédemment, les lourds investissements prévus au PAPI nécessiteront :

- d'une part la contractualisation d'un ou des emprunt(s) pour financer le reste à charge de la collectivité (plutôt en 2018) ainsi que les besoins en trésorerie,
- et d'autre part l'augmentation des participations des intercommunalités de 4 % par an pendant la durée du PAPI.

Par ailleurs, la recherche de financement extérieure est exhaustive.

### Mise en valeur des milieux

Sur le volet de la mise en valeur des milieux, l'enquête publique pour la déclaration d'intérêt général du plan de gestion de cours d'eau renouvelé sera menée. Pendant ce temps, l'équipe d'entretien de rivière poursuit la mise en œuvre du plan d'entretien actuel, ainsi que les opérations de restauration des habitats qui auront été négociées avec les propriétaires et exploitants intéressés.

En terme d'investissement, trois nouveaux sites pourraient être aménagés pour la continuité écologique. La conception d'autres projets, y compris en matière de restauration des milieux humides sur les sites des anciennes piscicultures se poursuivent en parallèle. Des travaux pourraient être engagés sur deux d'entre eux.

Prospective milieux	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fct hors personnel	244 411,00	84 671,30	85 332,37	86 003,36	71 684,41	72 375,67
Dépenses d'investissement	928 530,00	461 102,00	461 205,53	461 310,61	461 417,27	461 525,53
Recettes de fct dont personnel	470 488,32	153 850,64	155 260,45	156 696,50	126 769,30	128 259,35
Recettes d'investissement	973 674,99	360 000,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00

Les opérations menées sur ce volet sont financées grâce à une forte intervention des partenaires institutionnels. Le reste à charge pour le SmageAa est financé par les participations des collectivités adhérentes. Pour la continuité écologique et la restauration des zones humides, ces financements extérieurs peuvent atteindre 100 %. Dans le cas où ce taux ne serait pas atteint, un étalement dans le temps des opérations les plus lourdes sera prévu afin de ne pas dépasser les capacités financières du SmageAa (une opération par an de restauration de la continuité écologique, idem pour la résorption de friches de pisciculture).

### Actions de la CLE

Suite à l'étude de prospection mutualisée menée pour le compte des préleveurs d'eau du territoire et coordonnée par la Commission Locale de l'Eau, l'étude de faisabilité et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'exploitation de la ressource nouvelle et des possibilités d'interconnexion avec les réseaux actuels des parties publiques prenantes au dossier sera conduite.

Du point de vue budgétaire, cette opération est entièrement financée, par l'Agence de l'eau et par les préleveurs d'eau.

Par ailleurs, l'animatrice de la CLE pilotera l'étude destinée à analyser la qualité de l'eau du marais audomarois (analyse physico-chimique de l'eau pendant 3 ans en 10 points du

marais audomarois). Cette étude bénéficiera de financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

## L'équipe

Depuis sa création en 2004, l'équipe du SmageAa s'est étoffée en fonction des missions qui lui ont progressivement été confiées.

Elle est aujourd'hui constituée de 12 agents :

- 11 agents titulaires de la fonction publique,
  - o dont 1 agent de la filière administrative et 10 agents de la filière technique
  - o dont 1 agent à temps non complet (agent d'entretien des locaux, 2h/semaine)
- 1 agent contractuel

L'intégration de l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau en juillet 2016 a fait passer l'équipe à 12 agents, dont 11 fonctionnaires.

L'apprenti en hydraulique douce a mis fin à son contrat en aout 2016.

Les agents travaillent 39 heures par semaine avec 21 jours de RTT pour un temps plein.

Ils bénéficient :

- d'un régime indemnitaire,
- de titres restaurant (valeur 7 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017 / pris en charge à 50 % par la collectivité),
- de l'adhésion de la collectivité au CNAS,
- d'une participation à la garantie maintien de salaire et à leur complémentaire santé auprès des organismes agréés (25 €/mois maxi pour le risque santé et 30 €/mois pour le risque prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

## Perspectives budgétaires

### Section de fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement	794 518 €	826 136€	855 758 €	830 214 €	832 041 €	766 327 <sup>1</sup>
Evolution depuis n-1	+ 14%	+ 4 %	+ 3,5 %	- 2,98 %	+ 0,22 %	- 7,8%

**En 2016**, les dépenses de fonctionnement spécifiques comprennent :

- Les différentes opérations -> 139 953 €<sup>2</sup> : champs d'inondation contrôlée, culture du risque, animation agricole, plan d'entretien, restauration des habitats aquatiques, restauration de la continuité écologique, zones humides
- Charges courantes et communication -> 52 469 € : Dépenses liées au fonctionnement courant du SmageAa (loyer, carburant, électricité, fournitures diverses...) et aux outils de communication développés durant l'année.
- Indemnités des élus -> 31 000 €

<sup>1</sup> Dépenses arrêtées au 02/12/2016

<sup>2</sup> Se référer à l'annexe financière pour plus de précisions

- Dépenses de personnel -> 471 191 € : Il s'agit de l'ensemble de la masse salariale du SmageAa dont :
  - 10 726 € d'adhésion à l'assurance statutaire
  - 8 783 € de titres restaurant
  - 2 673 € d'adhésion au CNAS
  - 1 234 € de médecine préventive

**Pour 2017**, les besoins courants devraient évoluer légèrement.

Les charges de personnel évolueront de même, en tenant compte de l'évolution des charges patronales, des éventuels avancements des agents et de l'animation de la CLE sur un exercice budgétaire complet. Il est également prévu le recrutement de 2 stagiaires rémunérés sur l'année 2017.

Les frais d'études se poursuivront notamment en lien avec les projets de restauration de la continuité écologique et des zones humides.

Une étude sur la qualité du marais sera également menée par la CLE, ainsi qu'une étude sur la faisabilité d'un système d'alerte dans le cadre du PAPI. Le partenariat avec la chambre d'agriculture se poursuivra en hydraulique douce.

L'enquête publique sur la réduction de la vulnérabilité sera effectuée et les premiers travaux engagés (acquisition de matériel de protection).

Les premières dépenses liées à l'entretien des champs d'inondation contrôlée auront lieu sur les sites 4 et 6.

Une ligne prévoit également des indemnités liées aux opérations (servitude de rétention temporaire des eaux, travaux, boisement...).

#### **Recettes de fonctionnement**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes de fonctionnement	739 787 €	839 468 €	867 139 €	876 296 €	917 876 €	839 239 € <sup>3</sup>
Evolution depuis n-1	-11 %	+ 13,5 %	+ 9 %	+ 1,05 %	+ 4,74 %	- 8,56 %

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération. Les participations des collectivités ont été augmentées de 4 % en 2016 et ont pris en compte l'animation de la CLE portée par le SmageAa à compter de juillet 2016.

Au stade des engagements au 02/12/16, ces recettes, pour cette année, sont supérieures aux dépenses (+ 9,5 %).

**En 2016**, les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :

- EPCI adhérents : 80 %
- Agence de l'eau Artois Picardie : 6,3 %
- Etat : 5,6 %
- Conseil Départemental du Pas-de-Calais : 3,1 %
- Région Hauts de France : 1,4 %
- Assurance statutaire : 0,8 %

Comme approuvé fin 2013, et afin de mener à bien les programmes d'investissement, une nouvelle augmentation de 4 % des cotisations sera nécessaire en 2017. A cela s'ajoute la cotisation spécifique pour l'animation de la CLE comme acté fin 2015.

Les partenaires institutionnels seront toujours sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

<sup>3</sup> Recettes arrêtées au 02/12/2016

Collectivité	Population	Membres	Base du budget 2017	Contribution CLE	Total participation 2017
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	68,7%	11 <sup>4</sup>	459 462,00 €	20 599,00 €	<b>480 061,00 €</b>
Communauté de communes du Pays de Lumbres	18,8%	4	125 643,00 €	5 633,00 €	<b>131 276,00 €</b>
Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord	4,2%	2	28 427,00 €	1 273,00 €	<b>29 700,00 €</b>
Communauté de communes des Hauts de Flandre	4,1%	2	27 522,00 €	1 235,00 €	<b>28 757,00 €</b>
Communauté de communes du Haut Pays Montreuillois	4,0%	2	26 439,00 €	1 185,00 €	<b>27 624,00 €</b>
Communauté de communes de Desvres-Samer	0,2%	1	1 667,00 €	75,00 €	<b>1 742,00 €</b>
Total		22	<b>669 160,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>699 160,00 €</b>

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'investissement	245 556 €	177 090 €	798 130 €	828 937 €	1 774 841 €	962 289 € <sup>5</sup>
Evolution depuis n-1	- 26 %	- 28 %	+ 350 %	+ 3,85%	+ 114 %	- 45 %

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement<sup>6</sup> :

- les champs d'inondation contrôlée : 590 619 €,
- les désordres hydrauliques locaux : 106 001 €,
- la restauration de la continuité écologique : 109 614 €.

**En 2017**, les travaux du champ d'inondation contrôlée n°6 ainsi que les fouilles archéologiques seront achevés. De même, les études et travaux de résorption de désordres hydrauliques locaux sur la Communauté de communes du canton de Hucqueliers et sur Blendecques se poursuivront.

Les travaux d'hydraulique douce vont se poursuivre sur le territoire de la communauté de communes de Hucqueliers et démarrer sur celui de la Communauté de communes du pays de Lumbres.

En terme de continuité écologique, deux sites pourraient être aménagés en 2017.

Enfin, l'étude de faisabilité technico-économique pour la prospection mutualisée de la ressource en eau souterraine sera réalisée cette année et prise en charge par les financeurs en recette.

Le budget prévoira également un renouvellement de matériel bureautique et informatique. Un nouveau véhicule pourrait être acquis ; pour ce faire, l'opportunité d'acquérir un véhicule électrique sera étudiée.

<sup>4</sup> 11+2=13 avant modifications statutaires

<sup>5</sup> Dépenses arrêtées au 02/12/2016

<sup>6</sup> Voir annexe financière

## Recettes d'investissement

	2011	2012	2013	2014 <sup>7</sup>	2015 <sup>8</sup>	2016
Recettes d'investissement	382 071 €	258 878 €	352 455 €	641 099 €	2 072 316 €	491 321 <sup>9</sup> €
Evolution depuis n-1	+ 38 %	-32 %	+ 36 %	+ 81 %	+ 223%	- 76%

**En 2016**, les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions :

- FCTVA : 66 099,67 €
- Subvention Champs d'inondation Contrôlée : 191 935 €
- Subvention Désordres hydrauliques locaux : 91 546,83 €
- Subvention ressource en eau : 37 841,66 €

A la recette 2016, il faut ajouter **684 638 € en réserve**.

### Financement des investissements

Les recherches de subventions adaptées à chaque programme d'investissement restent la base de travail.

Le SmageAa n'a **pas de dette en cours**. Un emprunt sera nécessaire pour le programme d'investissement, mais plutôt au cours de l'année 2018. Un emprunt pour trésorerie sera peut-être également nécessaire.

## Réflexions sur le développement des missions pédagogiques du SmageAa

Le SmageAa, dans le cadre du PAPI, porte un volet d'animation pédagogique sur la notion de risques inondation. En outre, les agents peuvent être amenés à intervenir ponctuellement, lors de journée thématiques, ou à la demande auprès de classes... L'arrivée de l'animation de la Commission Locale de l'Eau au SmageAa renforce l'intérêt de cette démarche de pédagogie sur les différents enjeux du SAGE.

La pédagogie à l'environnement, auprès du public scolaire notamment, est une mesure essentielle pour bâtir un monde futur plus durable. A ce titre, "Communiquer et sensibiliser" est identifié comme un des 6 grands enjeux du SAGE de l'Audomarois.

Les discussions animées par le Parc naturel régional autour de l'avenir de la Maison du Papier à Esquerdes ont amené le comité de pilotage à identifier le SmageAa comme intervenant potentiel dans ces scénarios.

Le SmageAa étant à la recherche depuis plusieurs années de locaux, notamment administratifs plus grands, une installation à la Maison du Papier pourrait être une opportunité intéressante et pleine de sens.

Actuellement les animations de groupe à la maison du papier sont tournées autour de la biodiversité (dont celle du cours d'eau), le papier et d'autres volets du développement durable. Elles pourraient être complétées sur les autres enjeux du SAGE, combinées avec les actions du PAPI, et également orientées (en complément) vers du public plus spécifique ou plus "technique".

Ainsi, il pourrait être envisagé que le SmageAa reprenne l'accueil de groupe à la Maison du Papier. Le site ne serait plus ouvert au public, mais uniquement aux groupes sur réservation. Les animations proposées se baseraient dans un premier temps sur les animations actuelles de la Maison du Papier. Elles pourraient rapidement être complétées par une offre "SAGE" plus étoffée.

<sup>7</sup> L'exercice 2014 fut concerné par l'encaissement d'une forte part des préleveurs au projet de ressource en eau, ainsi que par les subventions perçues pour le projet de restauration écologique sur l'ouvrage du Rietz Vilain à Fauquembergues.

<sup>8</sup> Les recettes et dépenses d'investissement ont fortement augmenté en 2015, suite à un réajustement comptable en équilibre (nouvelles imputations) des projets menés pour le compte de tiers (restauration de la continuité écologique et désordres hydrauliques locaux).

<sup>9</sup> Recettes arrêtées au 02/12/2016

En terme de personnel, le SmageAa devrait, pour ce faire, reprendre les deux animatrices à mi-temps. Leur temps de travail est d'ors et déjà annualisé pour s'adapter au rythme des plannings d'animation.

Les charges salariales des deux animatrices à mi-temps sont équilibrées avec les recettes de l'accueil de groupe. Budgétairement, l'installation du SmageAa à la Maison du Papier avec reprise de l'accueil de groupe a été estimée comme ayant une incidence budgétaire de 35 000 €/an correspondant à l'évolution des charges structurelles du fait de l'utilisation de locaux plus grands.

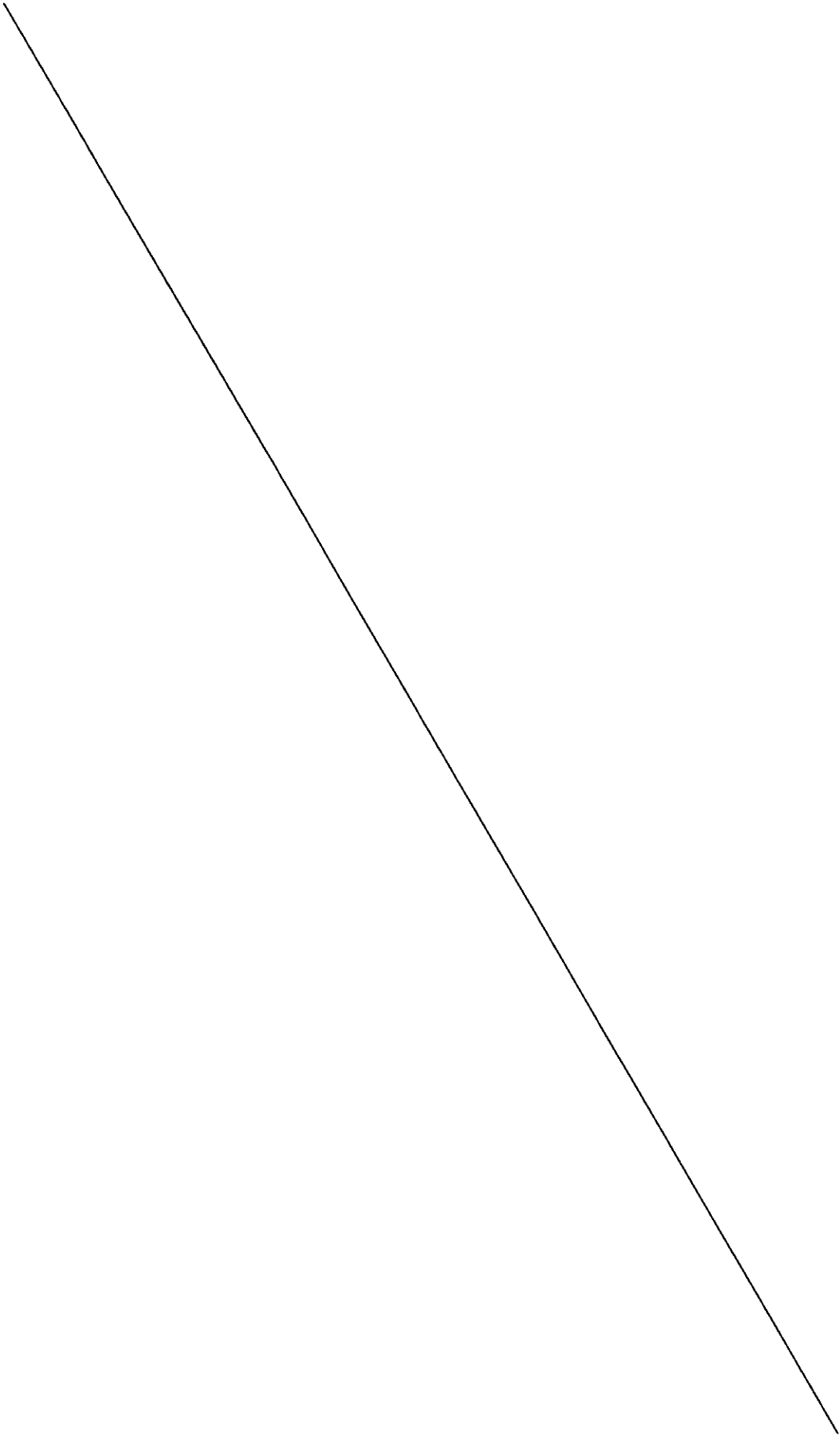
Cette incidence budgétaire ne pourrait qu'être prise en charge par une augmentation des adhésions des intercommunalités adhérentes. Cela représente **+ 5 % des adhésions 2017**.

## Conclusion

L'année 2017 verra les investissements se poursuivre même si les ouvrages restant à faire au programme de mobilisation du champ d'expansion des crues devraient plutôt être réalisés en 2018-2019. **L'augmentation de 4 %** par an pendant la durée du PAPI reste indispensable.

La réorganisation des territoires n'entraîne pas de modification du fonctionnement du SmageAa et n'a pas d'incidence budgétaire. Les décisions sur les volets animation pédagogique et locaux pourraient, elles, en avoir. Elles devraient être prises en début d'année.





**COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**DELIBERATION 2016-37**

Vote	
Présents ou représentés :	18
Pour :	18
Contre :	
Abstention :	

**PREVENTION DES CRUES :** PAPI – CIC – archéologie  
– prescription complémentaires

Rapporteur : Monsieur DENIS

Précédente délibération : 2015-34

Au cours de cette année 2016, des fouilles archéologiques ont été réalisées sur les sites des champs d'inondation contrôlée n°1 (St-Martin d'Hardinghem) et 2 (Rumilly), conformément aux prescriptions de l'Etat.

Sur le site n°1, les découvertes faites vont entraîner une prescription archéologique complémentaire de la part de l'Etat (non reçue à ce jour).

La possibilité de protéger le patrimoine archéologique en place existe mais nécessiterait de modifier l'aménagement. Les conséquences seraient :

- Perte de volume conséquente de l'aménagement le plus important du programme,
- Intervention hors DUP, avec les difficultés que cela entraîne (dont surcoût),
- Digue déplacée au cœur de la parcelle agricole, et contraintes d'exploitation liées,
- Nécessité de réaliser de nouveaux diagnostics archéologiques au droit de l'ouvrage déplacé, et éventuellement de fouilles (dont surcoût),
- Surcoût d'étude de maîtrise d'œuvre,
- ...

Même si la prescription complémentaire entraîne également un surcoût, et que celui-ci ne peut pas être chiffré à ce jour, il paraît évident que le rapport coût efficacité penche vers le prolongement de la fouille qui conserve le bon fonctionnement hydraulique du système, qui permet la mise en valeur de la découverte, qui est plus favorable quand à l'obtention de financements par le fonds national de l'archéologie préventive, FNAP.

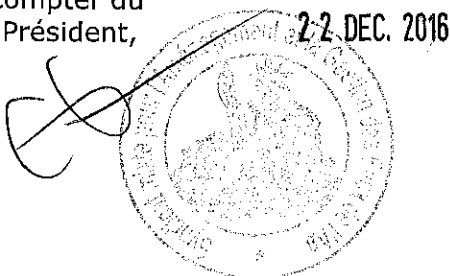
Afin de pouvoir solliciter ces financements de l'Etat, des décisions rapides début janvier pourraient être nécessaires. A cet effet, délégation pourrait être donnée au bureau afin permettre des prises de décisions plus rapides

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical opte pour la réalisation des prescriptions archéologiques complémentaires sur St-Martin d'Hardinghem,

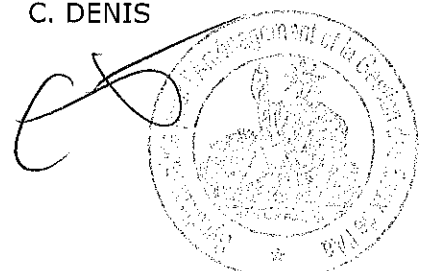
- ▶ accepte de donner pouvoir au bureau pour :
  - confirmer la position du comité syndical au regard d'un comparatif détaillé des deux options,
  - lancer les démarches nécessaires pour mener à bien l'opération (avenant aux marchés 2015-14 lot 1, nouveau marché pour la dépose le cas échéant) et cela dans la limite de 50 % du montant initial du projet (175 000 €HT).
- ▶ autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération,
- ▶ accepte d'inscrire les crédits au BP 2017.

Certifié exécutoire  
A compter du  
Le Président,

22.DEC. 2016



pour extrait conforme  
le Président,  
C. DENIS





SmageAa

**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2016**

**A 18h30 à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération  
de Saint-Omer**

L'an deux mil seize, le vingt décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, président  
Messieurs Mathieu PRUVOST et Daniel DESCHODT, vice-Présidents  
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué  
Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Michel BOUHIN, Damien MOREL, José BOUFFART, Josse NEMPONT, Bertrand PRUVOST délégués titulaires,  
Madame Daisy COUSIN, déléguée titulaire,  
Messieurs Marc BRUGGEMAN, Bernard HIBON, délégués suppléants

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT,  
Monsieur Anicet CHOQUET, vice-Président ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,  
Monsieur Julien DELANNOY, délégué titulaire représenté par Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant siégeant,  
Monsieur Jean-Luc HOCHART, délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Marc BRUGGEMAN, délégué suppléant,  
Monsieur Jean-Pierre CARLU, délégué titulaire représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

**Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas**

/

**Absents excusés**

Monsieur Dominique MARQUIS.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant, était de :  
16

Le nombre de pouvoirs était de 3.  
Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.



SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

**BUREAU**

**Séance du mardi 20 décembre 2016**

**Finances** : Ligne de trésorerie

---

Présents :

C. DENIS, M. PRUVOST, D. DESCHODT, A. MEQUIGNON,

Excusé :

A. CHOQUET

---

Au vu de l'état des caisses du SmageAa, des dépenses engagées, des recettes prévues mais dont les versements présentent des délais parfois conséquents, les membres du bureau du SmageAa, conformément à la délégation qui leur a été octroyée par délibération 2014-16 du 17 juin 2014, décident :

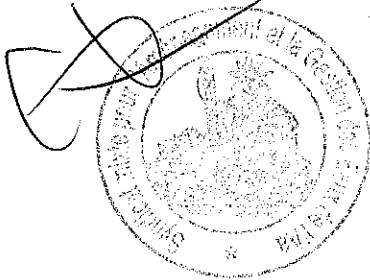
- > de contracter une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :
  - Pour un montant de 500 000 € maximum,
  - Sur un an,
  - Au taux Euribor 1 semaine + 0.90%,
  - Avec 0,20 % de frais de dossier,
  - Et 0,50 % de commission de non-utilisation.
- > d'autoriser le président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne,
- > d'autoriser le président à effectuer sans autre décision les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Certifié exécutoire

A compter du

Le Président,

22 DEC. 2016



pour extrait conforme

le Président,

C. DENIS

